

DECRET N°2010- 327 DU 16 JUILLET 2010

portant ratification de l'Accord de prêt signé entre la République du Bénin et la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO dans le cadre du financement partiel du Projet d'Aménagement et de Bitumage de la Route Ouidah-Allada et de la Bretelle Pahou-Tori.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°2010- 29 du 13 juillet 2010 portant accord de prêt signé le 07 mai 2010, entre la République du Bénin et la Banque d'Investissement de Développement de la CEDEAO dans le cadre du financement partiel du Projet d'Aménagement et de Bitumage de la Route Ouidah-Allada et de la Bretelle Pahou-Tori ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2010-305 du 18 juin 2010 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est ratifié l'accord de prêt d'un montant de cinq milliards (5.000.000.000) de Francs CFA, signé le 07 mai 2010, entre la République du Bénin et la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO dans le cadre du financement partiel du Projet d'Aménagement et de Bitumage de la Route Ouidah-Allada et de la Bretelle Pahou-Tori et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 16 juillet 2010

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Idriss L. DAOUDA.-

Le Ministre Délégué auprès du
Président de la République, Chargé
des Transports Terrestres, des
Transports Aériens et des Travaux
Publics,

Nicaise Kotchami FAGNON.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MECEPDEAP 4 MEF 4 MDCTTP/PR 4 MINISTERES 27 SGG
4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DGSCT-INSAE-IGE 4BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-
FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 1 JO 1.